

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 MARS 2009

Noms	Fonction	Présents	absents	Procurations
Mme. Patricia ROSA	Maire	X		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	X		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	X		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	X		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	X		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal		X	Mme H. ROUX
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale	X		
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	X		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale	X		
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal		X	M. C. GREFFOZ
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	X		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		X	Mme N. CLERC
Mme. Aline LESENEY	Conseillère Municipale	X		
Melle Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		X	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	X		
Mme Hélène ROUX	Conseillère Municipale	X		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale	X		
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	X		

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

Madame Nadine CLERC a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Vote du compte administratif 2008 : budgets principal annexe Office de Tourisme

Vote du budget primitif 2009 : budgets principal et annexe Office de Tourisme

Vote du compte de gestion 2008 : budgets principal et annexe Office de Tourisme

Vote des taux d'imposition 2009

Vote du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009

Régularisation tracé route des Servages : cessions gratuites de Madame DUFOUR PERILLAT Francine et de Madame PRALONG CILLONI Catherine
 Déclassement d'une emprise de 60 m² issue du domaine public route de Creytoral
 Déclassement d'une emprise de 8 m² issue du domaine public chemin du Sougy
 Choix de l'organisme en charge du dossier Habitat abordable
 Création d'un poste de 5^{ème} Adjoint au Maire et élection de ce dernier
 Demande de soumission au régime forestier de la parcelle cadastrée section B n° 21 lieudit « Molliachets »
 demande de classement en commune touristique
 Vote de décomptes définitifs du Seleg 74
 Questions diverses.

Vote du compte administratif 2008 : budget principal et budget annexe Office de Tourisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a voté le compte administratif 2008 pour le budget principal et le budget annexe de l'Office de Tourisme, comme suit :

Budget principal

Par rapport à 2007 on constate globalement une augmentation des dépenses de 3 % et une baisse des recettes de 1 %.

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 15 119 337.64 €
Recettes réelles	15 939 289.85 €
Excédent reporté 2007	391 197.54 €
Excédent de l'exercice	1 211 149.75 €

Section d'investissement

Dépenses réelles	- 2 706 265.48 €
Recettes réelles	6 802 949.86 €
excédent reporté 2007	792 039.88 €
Excédent de l'exercice	4 888 724.26 €

Affectation du résultat :

L'excédent de fonctionnement de 1 211 419.75 € sera affecté comme suit :

- ❑ 811 149.75 € au compte 1068
- ❑ 400 000.00 € au compte 002

En 2008 des décisions modificatives d'un montant de 157 536.36 € ont été prises en raison de l'augmentation des charges courantes d'énergie ainsi que les heures supplémentaires du personnel passées de 4 à 25 %.

Il est rappelé que la Commune a des dépenses obligatoires telles que :

Ecoles primaires, construction et entretien des bâtiments publics, voirie, eau-assainissement, électricité, collecte et traitement des ordures ménagères, personnel, contingent incendie, cimetière, déneigement, participations aux différentes structures intercommunales,

et des dépenses facultatives liées aux notions de service :

social : scolaire, multi-accueil, transports scolaires, centre de loisirs...

sécurité : Police Municipale, ASVP, Gendarmerie

loisirs : sports, activités, navettes, centre culturel, cinéma.

Budget annexe de l'Office de Tourisme

Il est précisé que l' Office de Tourisme assume les missions d'accueil, d'animation-événementiel de promotion et de communication.

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	- 893 255.06 €
Recettes réelles	900 143.61 €
Excédent reporté 2007	4 908.01 €
Excédent de l'exercice	11 796.56 €

La subvention communale versée à l'office de tourisme représente 74% des recettes du budget de ce dernier.

Section d'investissement

Dépenses réelles	- 9 361.20 €
Recettes réelles	18 070.82 €
Déficit reporté 2007	- 18 070.82 €
déficit de l'exercice	- 9 361.20 €

Affectation du résultat :

Pour couvrir le déficit constaté de 9 361.20 €, l'excédent de fonctionnement de 11 796.56 € sera affecté comme suit :

- 9 361.20 € au compte 1068
- 2 435.36 € au compte 002

La communication a fait l'objet d'un transfert du budget principal au budget de l'office de tourisme (décision modificative d'un montant de 45 725.00 € comprenant également des frais pour la montgolfière et des charges complémentaires de personnel), soit une augmentation de charges de 5 % par rapport au budget primitif 2008.

Vote du budget primitif 2009 : budget principal et budget annexe Office de Tourisme

Les budgets primitifs 2009 du budget principal et du budget annexe de l'Office de Tourisme sont votés par le Conseil Municipal, comme suit :

Budget principal

Fonctionnement en dépenses et recettes : 11 769 232.00 €

Investissement en dépenses et recettes : 8 276 266.66 €

Ce budget a été voté par 12 voix pour et 5 voix contre.

Les investissements pour un montant de 4 730 748,78 € sont autofinancés par la Commune, il n'y aura pas de recours à l'emprunt :

Zone de loisirs	271 900.00 €
Centre des Carroz	66 907.00 €
Véhicules	110 000.00 €
Bâtiments	453 500.00 €
Environnement-matériel	210 600.00 €
Voirie	1 626 418.00 €
Divers (mobilier, outillage, informatique, etc)	286 220.00 €
Terrains	1 705 203.78 €

Un débat s'instaure sur l'augmentation de la masse salariale en augmentation de 6,5 %. (Police Municipale, ASVP, Office de Tourisme, Services Techniques, Souris Verte, Service de l'Eau).

Mme Roux fait remarquer qu'en raison du contexte économique actuel, il convient de gérer au mieux les budgets de chaque service, notamment en matière de personnel et demande un audit.

Monsieur EGARD fait remarquer que la station se développe et que la Commune gère directement les services d'eau, d'assainissement, de restauration scolaire et les différentes activités offertes à la clientèle. Elle s'est donc enrichie d'emplois.

Madame ROSA convient que des économies peuvent être réalisées par chaque commission et qu'il est nécessaire de prendre en considération non seulement le personnel mais également les activités proposées.

Madame le Maire propose que Madame ROUX organise une réunion de travail sur le sujet.

Budget annexe de l'Office de Tourisme

Fonctionnement en dépenses et recettes : 958 615.36 €

Investissement en dépenses et recettes : 59 361.20 €

Ce budget est voté à l'unanimité.

Le budget primitif de l'Office de Tourisme est en augmentation de 6 % par rapport à l'an dernier. Une subvention communale de 50 000 € sera versée pour couvrir les charges d'investissement (site internet, centrale de réservation, etc).

Vote du compte de gestion 2008 : budget principal et budget annexe Office de Tourisme

Le Conseil Municipal après s'être assuré que :

- ❑ l'ensemble des opérations comptables sur la période du 01.01.2008 au 31.12.2008, y compris la journée complémentaire et les décisions modificatives
- ❑ le budget principal 2008 et le budget annexe 2008 de l'Office de Tourisme
- ❑ la comptabilité des valeurs inactives

ont bien été réalisés par le Receveur Municipal, vote à l'unanimité, le compte de gestion 2008 de ces derniers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

Vote des taux d'imposition 2009

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition en vigueur, le produit fiscal qui en résulte étant suffisant pour l'équilibre du budget 2009.

Les taux des 4 taxes directes locales sont donc les suivants :

- | | | |
|---|--------------------------|----------|
| ❑ | Taxe d'habitation | 16.40 % |
| ❑ | Taxe foncière (bâti) | 18.29 % |
| ❑ | Taxe foncière (non bâti) | 110.20 % |
| ❑ | Taxe professionnelle | 17.23 % |

Madame le Maire fait remarquer que la fiscalité n'a pas augmenté depuis 6 années consécutives.

Vote du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009

Le Conseil Municipal vote le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009 selon le détail ci-dessous :

8.81 % pour la zone «P» (Arâches hors Flaine) soit 550 000 € de recettes

8.59 % pour la zone «RA» (Flaine) soit 220 000 € de recettes.

Régularisation tracé route des Servages : cessions gratuites de Madame DUFOUR PERILLAT Francine et de Madame PRALONG CILLONI Catherine

Dans le cadre de la régularisation du tracé de la route des Servages au niveau du pont des skieurs, le Conseil Municipal accepte les cessions gratuites de terrains au profit de la Commune, suivantes :

Madame Catherine Pralong-Cilloni :

Section B n° 4852 de 5 m²

n° 4945 de 5 m²

n° 4947 de 5 m²

soit un total de 15 m².

Madame Francine Dufour-Périllat

Section B n° 4943 de 93 m²

n° 3012 de 166 m²

n° 3010 de 57 m²

Soit un total de 316 m².

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Ces parcelles seront intégrées au domaine public routier de la Commune dès signature des actes notariés.

Déclassement d'une emprise de 60 m² issue du domaine public route de Creytoral

Dans le cadre de l'aménagement de la route de Creytoral, une convention en vue d'un échange de terrain a été signée avec M. et Mme BESSON. Un mur de soutènement a été construit en 2007 sur cette emprise de 60 m² du domaine public. Pour procéder à cette cession il est donc nécessaire de procéder à son déclassement du domaine public.

Le Conseil Municipal, pour régulariser cette situation, accepte le déclassement de cette emprise de 60 m², sachant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique, le projet n'ayant aucune incidence sur la circulation.

Conformément à la convention signée avec M. et Mme P. BESSON, les frais de géomètre seront réglés par la Commune et les frais de notaire répartis entre les parties à hauteur de 50 %.

Déclassement d'une emprise de 8 m² issue du domaine public chemin du Sougy

Afin de régulariser l'emprise de 8m² de la copropriété « le Verney » sur le domaine public en bordure du chemin du Sougy, le Conseil Municipal accepte le déclassement de cette emprise, sachant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable, cette régularisation n'ayant pas d'incidence sur la circulation.

Choix de l'organisme en charge du dossier Habitat abordable

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'habitat abordable engagé sur la Commune afin de répondre à la demande des administrés en matière de logements permanents.

Une mise en concurrence a été faite auprès de divers organismes sociaux selon un cahier des charges précis. Les deux propositions reçues en Mairie ont été analysées par le groupe de travail en charge du dossier. A l'issue des entretiens organisés avec ces deux candidats au cours desquels ils ont présenté leur projet, il s'avère que la S.A. Mont-Blanc présente les références, les compétences et capacités financières les plus adaptées à la conduite de l'opération.

Après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine le choix de la S.A. Mont-Blanc domiciliée 76 rue Carnot à Annecy.

Une convention entre la Commune et la SA. Mont-Blanc sera établie afin d'encadrer cette collaboration.

Création d'un poste de 5^{ème} Adjoint au Maire et élection de ce dernier

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour. Il fera l'objet d'une réunion de travail.

Demande de soumission au régime forestier de la parcelle cadastrée section B n° 21 lieudit « Molliachets »

Le Conseil Municipal accepte de soumettre au régime forestier les parcelles communales suivantes, sises au lieudit « Molliachets » représentant une totale de 4 ha 22 a 14 ca :

- Section B n° 19 d'une superficie de 36 a 13 ca
- Section B n° 21 d'une superficie de 3 ha 86 a 01 ca

Ce classement au régime forestier permettra de répondre aux mesures compensatoires demandées dans le cadre de dossiers de défrichement instruits par la Commune.

demande de dénomination « commune touristique »

Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Vote de décomptes définitifs du Seleq 74

Monsieur Daniel ALLAMAND, Directeur des services techniques présente à l'assemblée les décomptes définitifs concernant les travaux réalisés par le Seleq 74 portant sur les opérations suivantes :

Route du Val Renand (programme de travaux 2007)

Montant des travaux : 143 868.61 €

Quote-part communale : 76 775.24 € sous forme d'emprunt sur 20 ans

Frais généraux remboursables sur fonds propres : 508.5 €

Soit un montant total de 77 283.59 €.

Route de Creytoral tranche 2

Les travaux de mise en sous-terrain de tous les réseaux (électriques, France Télécom, eaux pluviales) ont été réalisés pour un montant global de 205 879.07 €.

Quote-part communale : 96 679.42 € sous forme d'emprunt

Frais généraux remboursables sur fonds propres : 660.47 €

Soit un montant total de 97 339.89 €.

Le Conseil Municipal accepte les financements présentés relatifs à ces travaux.

Questions diverses.

Subventions 2009 aux associations locales

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux associations locales les subventions suivantes pour l'exercice 2009 :

<input type="checkbox"/> A2R	1 000 €
<input type="checkbox"/> AFN Anciens combattants Arâches-la Frasse	500 €
<input type="checkbox"/> Amicale personnel communal	10 500 €
<input type="checkbox"/> APECAF	1 500 €
<input type="checkbox"/> Bridge Art de Vivre	762 €
<input type="checkbox"/> Carroz judo	3 000 €
<input type="checkbox"/> Carroz Vertical	5 000 €
<input type="checkbox"/> Football club	3 000 €

<input type="checkbox"/> Harmonie Arâches-la Frasse	6 100 €
<input type="checkbox"/> Les ondines	300 €
<input type="checkbox"/> Parenthèse (bibliothèque)	16 500 €
<input type="checkbox"/> La Pêche	1 800 €
<input type="checkbox"/> Amicale sapeurs pompiers	1 600 €
<input type="checkbox"/> Team Grand Massif	7 715 €
<input type="checkbox"/> Tennis Club des Carroz	3 000 €
<input type="checkbox"/> Carroz VTT	3 100 €
<input type="checkbox"/> Pour la mémoire du futur	400 €
<input type="checkbox"/> Ski Nordique d'agy (ski de fond)	1 500 €
<input type="checkbox"/> Ski Club/Snowboard (solde)	27 700 €

La dépense est prévue au budget communal 2009.

Mises en demeure d'acquisition de parcelles faisant l'objet d'emplacements réservés au PLU

Emplacement réservé n° 30 pour l'aménagement de la Place de l'Ambiance

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commune a reçu le 10 mars 2009 une mise en demeure d'achat de l'emprise de la parcelle cadastrée section B n° 3648 appartenant à M. et Mme Charlemagne, concernée par l'emplacement réservé n° 30 destiné à l'aménagement de la place de l'Ambiance.

Cette parcelle n'étant plus concernée par ce projet d'aménagement, il n'est pas nécessaire de maintenir cet emplacement réservé. Le Conseil Municipal refuse donc la mise en demeure formulée par M. et Mme Charlemagne. Cet emplacement réservé sera supprimé lors d'une prochaine révision ou modification du Plan Local d'Urbanisme.

Dans l'attente, le Conseil Municipal précise que cet emplacement réservé ne produira aucun effet, notamment dans le cadre d'un dépôt de permis de construire.

Emplacement réservé n° 20 et 37 pour création de stationnements et aménagement ou élargissement de voirie

Monsieur Frédéric RIBIERE a mis en demeure la Commune d'acquiescer l'emprise des terrains lui appartenant, concernés par les emplacements réservés n° 20 et 37 inscrits au Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier d'aménagement de la traversée des Carroz n'ayant pas abouti en raison d'un changement d'orientation du projet, les parcelles mentionnées ne sont plus concernées par l'aménagement nouvellement défini.

Le Conseil Municipal refuse la mise en demeure d'achat adressée par Monsieur Frédéric RIBIERE. Les emplacements réservés n° 20 et 37 seront supprimés lors d'une prochaine révision ou modification du Plan Local d'Urbanisme.

Dans l'attente, le Conseil Municipal précise que ces emplacements réservés ne produiront aucun effet, notamment dans le cadre d'un dépôt de permis de construire.

Tarifs adhésion des socio professionnels à l'Office de Tourisme

Le Conseil Municipal, fixe les tarifs d'adhésion des socio professionnels à l'Office de Tourisme selon le détail ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2009 :

catégorie	Base	Lien internet	Prix/lit
ACTIVITES			
Ecoles de ski	1 000 €	90 €	
Magasins de sports	210 €	90 €	
Activités sportives	150 €	90 €	
Commerçants/artisans	150 €	90 €	
HEBERGEURS			
Agences	510 €	90 €	
Hôtels ***	310 €	90 €	
Hôtels * et **	260 €	90 €	
Résidences de tourisme	510 €	90 €	
Centres de vacances - de 100 lits	160 €	90 €	
Centres de vacances 100/200 lits	260 €	90 €	
Centres de vacances 200/300 lits	360 €	90 €	
Centres de vacances + 300 lits	510 €	90 €	
Gîtes, chambres d'hôtes	150 €	90 €	5 €
Loueurs particuliers (maxi 300 €)	120 €	90 €	5 €

D.I.A.compte rendu de décision

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des décisions prises par lui en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 21 janvier 2009 devenue exécutoire le 2 février 2009.

Après examen des déclarations, Mme le Maire a décidé de renoncer au droit de préemption sur les aliénations suivantes :

Décision n°	Fonds de commerce, fonds artisanal ou bail commercial
2009-05	Fonds artisanal galerie marchande de Flaine Forêt